



Périodes d'intervention pour les tailles, élagages et émondages

L'idéal est d'intervenir à une **période favorisant une cicatrisation rapide des plaies**, sans risques physiologiques ou sanitaires pour l'arbre taillé ou élagué.

Période

En toutes circonstances, il est vivement conseillé de **programmer les travaux de taille de formation, d'élagage et d'émondage** :

- **hors gel intense et persistant** ($T^{\circ} < -2^{\circ}\text{C}$) et surtout hors périodes de successions brutales de gel et dégel pour éviter des déchirures du bourrelet de recouvrement : d'ailleurs à cette période les conditions de travail sont inconfortables ;
- **au printemps, hors montée de sève et en-dehors de la période de débourrement** (celle-ci s'étend généralement du 15 mars au 30 avril, mais peut varier en fonction des conditions climatiques, du lieu et de l'essence : elle va du gonflement des bourgeons jusqu'au développement complet des premières feuilles) pour éviter les risques de blessures de l'écorce plus dommageables, pour limiter des écoulements trop importants de sève et pour ne pas supprimer une grande quantité des réserves

glucidiques qui migrent des racines vers les bourgeons ;

- **hors période de descente de sève, vers la fin de l'été** (de fin août à la chute des feuilles), lorsque les glucides migrent du feuillage vers les zones de réserve de l'arbre ; il est alors conseillé d'attendre la chute des feuilles avant de tailler ou d'élaguer.

En général, des **tailles estivales** (tailles en vert) et les **élagages estivaux et modérés** des branches basses sont conseillés durant la **période active de végétation**, entre les deux périodes critiques de débourrement et de descente de sève : faible épuisement si suppressions modérées du feuillage, **cicatrisation plus rapide à partir d'un cambium actif, meilleure compartimentation** (constitution immédiate de barrières résistantes par sécrétion de tanins, lignines, subérine, silice et résines), donc **meilleure résistance aux pathogènes**.

Influence des saisons sur les tailles, élagages et émondages (d'après DRENOU C., 1999)

Atouts d'une taille estivale modérée	Atouts d'une taille hivernale
<ul style="list-style-type: none"> • meilleure compartimentation, donc meilleure résistance aux pathogènes • meilleure fermeture des plaies, donc meilleure restauration mécanique du bois • rejets peu vigoureux du fait que les rameaux contiennent peu de réserves 	<ul style="list-style-type: none"> • bonnes conditions de visibilité pour travailler • longues périodes favorables à la disponibilité des opérateurs dans leur calendrier annuel d'activités • risque plus faible de parasitisme du fait de l'activité ralentie des agents pathogènes

Cas particuliers

Pour les **merisiers**, il est conseillé de **pratiquer les tailles et élagages du 15 juillet au 15 août**, période moins favorable pour la contamination de la gommose.

Pour les **noyers**, les **tailles en vert au début d'été en juin** sont conseillées.

Dans le cas de **gourmands** à supprimer, il est vivement conseillé de **les émonder pendant la période de grandes chaleurs, en juillet et août** : la période caniculaire est la moins favorable au réveil des bourgeons adventifs. Si des repousses se développent, elles risquent d'être altérées par les gelées précoces d'automne.

Dans le cas particulier de **grosses branches vivantes** (diamètre > 5 cm), il est indispensable de les couper en fin de période hivernale, **juste avant la reprise de la végétation**, ceci pour profiter d'une cicatrisation immédiate et plus rapide. Mieux vaut ne pas devoir couper de grosses branches : les interventions trop tardives posent des problèmes.

Les **branches mortes peuvent** être coupées **pendant toute l'année** à condition de ne pas endommager les tissus vivants. Il est conseillé de ne pas attendre la mort des branches pour les couper : une longue période d'attente augmente les **risques de pourriture et d'entrée d'insectes**.